

Demande de crédit d'achat pour l'acquisition d'une chargeuse télescopique

Rapport de la commission au conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 50/2016-2021 demande de crédit d'achat pour l'acquisition d'une chargeuse télescopique s'est réunie le mercredi 28 août 2019 au bâtiment de la voirie.

Elle était composée des membres suivants :

- Dusserre Claude (CDC)
- Sorbello Alfio (CDC)
- Bigler Ernest (CDC) absent
- Bosson Guy-Paul (ROLC)
- Noirat Dorothée (ROLC) – présidente-rapporteuse
- Besson Yves (PS)
- Bonvin Jelmini Corinne (PS)

Nous remercions Madame Nathalie Jaton, Municipale des travaux, urbanisme et voirie, Monsieur Francis Toledano, chef de service et Monsieur Jean-Claude Streuli chef de la voirie qui nous ont présenté le préavis et ont répondu à toutes les questions de commissaires.

But du préavis :

Le présent préavis a pour but de demander au conseil communal un crédit d'achat de 75'000.- pour l'acquisition d'une chargeuse télescopique.

Présentation :

Un gerbeur électrique et le chargeur télescopique ont été présentés à la commission. Les commissaires ont pu voir l'utilité des deux machines ainsi que leurs spécificités. Les gerbeurs restent utiles dans les locaux pour soulever, déplacer et sortir le matériel. Ils ne sont pas assez pratiques sur le terrain. Le chariot télescopique est utile à l'extérieur et plus pratique pour les transports et les déplacements. Ce sont deux machines différentes pour des travaux différents.

Jusqu'à maintenant, pour les grandes occasions et selon les besoins, la commune louait les chargeuses télescopiques

Les frais des locations pour 2017 reviennent à 14'800.- et pour 2018 à 13'300.-

En 2019 : location en bloc, les frais pour les 4 premiers mois s'élèvent déjà à 11'523.-

Les employés de la voirie l'utilisent souvent, presque tous les jours : beaucoup de petits travaux en plus.

Le but premier de la future machine est la manutention. La hauteur de levage est de 4 mètres et la capacité de levage est de 1,2 tonnes.

La machine est évolutive. On pourra y ajouter plusieurs accessoires.

Actuellement trois modèles identiques de machines sont dans la course. Elles ont les trois les mêmes fonctionnalités et viennent de la même fabrique sous 3 marques différentes.

Les frais de service sont d'environ 1500.- par année. La durée de vie entre 15 et 20 ans.

Pour l'utilisation de la machine, il faut un permis. La formation des employés se fera dans le cadre des formations continues.

Garanties :

2 machines ont une garantie de 1an ou 1'000 kms

1 machine a une garantie de 3ans ou 3'000 kms

Souhaits de la commission :

Choix de la machine qui a la plus longue garantie.

Avoir un retour chiffré de l'efficience apportée pour l'ensemble du personnel. (tâche simplifiée donc gain de temps)

Prise de position de la commission :

Compte tenu des éléments invoqués dans ce rapport, c'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission chargée d'étudier le préavis 50/2016-2021 vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 8 septembre 2019

La présidente-rapporteuse

Dorothée Noirat